

Commission de la présidence du conseil

***Évaluation du projet-pilote de webdiffusion
en direct des séances du conseil municipal***

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal
Le 11 avril 2011

Direction générale

Direction du greffe

Division des élections et du soutien aux commissions

275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134

Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :**Président**

M. Claude Dauphin
Arrondissement de Lachine

Vice-présidents

Mme Élane Ayotte
Arrondissement de
Rosemont–La Petite-Patrie

M. Marvin Rotrand
Arrondissement de
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Frantz Benjamin
Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

M. Michel Bissonnet
Arrondissement de
Saint-Léonard

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de
Rosemont–La Petite-Patrie

Mme Anie Samson
Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Clementina Tėti-Tomassi
Arrondissement de
Montréal-Nord

M. Claude Trudel
Arrondissement de
Verdun

Montréal, le 11 avril 2011

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) et suite à l'invitation du comité exécutif, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission de la présidence du conseil, le rapport et les recommandations à la suite de l'évaluation du projet-pilote de webdiffusion en direct des séances du conseil municipal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Claude Dauphin
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Nicole Paquette
Secrétaire-rechercheur

Table des matières

Introduction	4
Mandat	4
Méthodologie	4
Webdiffusion en direct des séances du conseil municipal.....	5
Portrait de la webdiffusion au Québec et au Canada.....	5
Statistiques de fréquentation.....	5
Gestion en régie.....	6
Analyse de la commission.....	6
Conclusion	7
Recommandations.....	7
Annexes.....	8
Annexe 1 – Tableau comparatif	
Annexe 2 – Statistiques de fréquentation	

Introduction

La transparence et la participation citoyenne sont, depuis plusieurs années, au cœur des préoccupations de l'administration municipale. À cet égard, la Ville de Montréal a mandaté son Service des communications et des relations avec les citoyens aux fins d'élaborer le projet de *Conseil virtuel de la Ville de Montréal*. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation dans le cadre d'une séance publique de la Commission de la présidence du conseil tenue à la maison de la culture Ahuntsic–Cartierville le 20 septembre 2007. Le conseil virtuel représente un ensemble de services destinés aux citoyens, aux élus et aux journalistes afin de faciliter l'accès aux documents des instances, aux règlements municipaux, aux vidéos des séances du conseil et à la démocratie participative.

L'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2007 fut ainsi la première à être diffusée, en différé, sur le portail de la Ville. À l'époque, l'assemblée du conseil était disponible sur le portail 48 heures après la levée de la séance. Dans un esprit de plus grande transparence et dans le but de permettre aux citoyennes et citoyens de se rapprocher de leurs institutions démocratiques, l'administration municipale annonçait, le 17 mars 2010, le projet-pilote de webdiffusion en direct des séances du conseil municipal.

Mandat

Dans le cadre de son programme d'activité pour l'année 2010, la Commission de la présidence du conseil a, entre autres, révisé le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-51)¹ et, dans la foulée de la consultation publique sur le rôle et les responsabilités des commissions permanentes du conseil, la commission a revu le rôle du président du conseil².

Dans son rapport sur la reconnaissance de la présidence du conseil, la commission proposait un rôle et des fonctions élargies pour la présidence du conseil de manière à reconnaître l'importance du mandat en ce qui concerne l'éducation du public, la concertation des intervenants en participation et consultation publiques, la charge protocolaire, la gestion de l'hôtel de ville et du Bureau de l'accueil et du protocole ainsi que la promotion des valeurs démocratiques. En ce qui concerne la webdiffusion des séances du conseil municipal, la commission formulait, dans la section Éducation et information du rapport, la proposition suivante :

« Diffusion d'information :

- *la présidence pourrait coordonner la webdiffusion des assemblées du conseil de même que tout autre programme d'information concernant la vie démocratique municipale.»*³

Dans sa réponse au rapport de la commission de la présidence du conseil, déposée à l'assemblée ordinaire du conseil municipal le 21 février 2011, le comité exécutif invitait la commission « à évaluer les résultats préliminaires du projet-pilote de la webdiffusion et à faire des recommandations avant la fin de 2011 ». (Sommaire décisionnel 1113430001)

Méthodologie

Durant l'année 2010, la commission s'est intéressée aux visées de la webdiffusion des séances du conseil municipal de même qu'aux statistiques de fréquentation, tant pour la diffusion en direct qu'en différé. Dès l'annonce du mandat que lui confiait le comité exécutif, la commission a organisé une collecte d'informations lui permettant de comparer la situation de la Ville de Montréal à celle d'autres villes canadiennes selon certains paramètres. La commission a également pris connaissance des statistiques de fréquentation colligées depuis mars 2010 et elle a obtenu des informations quant à la possibilité d'offrir ce service en régie, la diffusion étant actuellement effectuée par un organisme à but non lucratif. La commission a largement discuté de la webdiffusion en séance de travail le 2 novembre 2010 et elle a

¹ Révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), rapport déposé au conseil municipal le 20 septembre 2010

² Reconnaissance de la présidence du conseil, rapport déposé au conseil municipal le 25 octobre 2010

³ Op.cit., page 6

consacré sa séance du 24 mars dernier à ce sujet.

Webdiffusion en direct des séances du conseil municipal

Portrait de la webdiffusion au Québec et au Canada

Les recherches effectuées par la commission auprès de quatre villes canadiennes et quatre villes québécoises indiquent que toutes ces villes diffusent les séances de leur conseil respectif en recourant d'abord à la câblodistribution.⁴ Dans le cas de la Ville de Calgary, il s'agit d'ailleurs du seul moyen de diffusion. Les villes d'Ottawa, Toronto et Vancouver offrent en outre la rediffusion des séances du conseil dans la programmation du câblodistributeur et la webdiffusion en direct en utilisant la vidéo du câblodistributeur. La diffusion est à coût nul ou minime car les câblodistributeurs doivent, selon les informations obtenues auprès des greffiers de ces villes, se conformer aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en matière de programmation communautaire.

Les villes de Gatineau, Sherbrooke et Sorel-Tracy diffusent également en direct les séances du conseil (ou un résumé) via la câblodistribution et les séances font l'objet d'une rediffusion. Seule la Ville de Gatineau diffuse la séance du conseil sur le web, mais elle le fait en différé. La Ville de Québec diffuse en direct les trois premières heures de la séance du conseil municipal, sans rediffusion. La séance fait par la suite l'objet de webdiffusion en différé.

La Ville de Montréal, quant à elle, diffuse les séances du conseil municipal exclusivement sur le web, à la fois en direct et en différé. En ce qui concerne les coûts associés à la diffusion, la Ville de Québec a procédé par appel d'offres afin d'octroyer un contrat pour la captation et la diffusion des séances du conseil et la Ville de Montréal a établi une entente avec un organisme à but non-lucratif (OBNL) pour la durée du projet-pilote.

Il est à noter que, de manière générale, les séances des conseils municipaux des villes précitées sont de moins longue durée qu'à Montréal.

Statistiques de fréquentation

Quatre villes ne disposent d'aucune statistique de fréquentation et une n'a pas répondu à notre demande d'information. Il s'agit des villes de Calgary, Gatineau, Sherbrooke, Sorel-Tracy et Toronto.

La Ville d'Ottawa, qui diffuse les séances du conseil depuis 2006, fait état de statistiques de fréquentation de l'ordre de 504 à 2 297 visites par mois pour l'année 2009. En octobre 2010, ce nombre a atteint 8 559 visites. La Ville de Vancouver compile les statistiques par semaine. Ainsi, pour la semaine du 4 au 8 octobre 2010, 130 visites ont été enregistrées sur le web. La Ville de Québec a évalué l'audience à 53 000 auditeurs sur un potentiel de 278 000 abonnés à la câblodistribution.

La Ville de Montréal collige des statistiques sur la webdiffusion en direct et en différé des séances du conseil. Depuis la première webdiffusion en direct de la séance du conseil municipal, le 22 mars 2010, jusqu'à la séance du 21 février 2011 (dans ce dernier cas en excluant le visionnement en différé), 10 012 internautes ont visionné, en direct ou en différé, les séances du conseil. Très détaillées, les statistiques permettent également de déterminer le nombre total de visites et, par séance, le nombre de visiteurs externes et internes à la Ville de Montréal. En ce qui concerne le visionnement en différé, les statistiques compilées un mois après la diffusion indiquent le nombre de visiteurs par assemblée du conseil.

Les statistiques de la première année du projet-pilote nous apprennent que depuis la séance du 22 mars 2010 jusqu'à la séance du 21 février 2011 (excluant le visionnement en différé), la webdiffusion a suscité :

- 4 232 visites en direct et de celles-ci, 684 provenant d'une adresse Ville soit 16 %
- 5 880 visites pour le visionnement en différé

⁴ Voir Annexe 1

La première assemblée diffusée sur le web en direct, le 22 mars 2010, a attiré un record de visites, soit 2 582. Par la suite, les statistiques de fréquentation ont varié entre 36 et 654 visites par assemblée diffusée en direct.

Gestion en régie

La commission a souhaité évaluer la possibilité que la diffusion du signal et de la bande passante, nécessaires à la webdiffusion en direct, soit effectuée en régie étant donné que ce sont des employés de la Ville qui opèrent la console de la salle du conseil. La commission a donc sollicité des avis à ce sujet auprès de la Division Internet et médias sociaux. La commission a ainsi appris que la Ville de Montréal doit faire appel à des services externes, spécialisés en webdiffusion, car elle ne dispose pas des serveurs permettant la diffusion du signal et de la bande passante essentiels pour la diffusion en direct sur le web. Considérant les coûts en équipements et en ressources humaines pour réaliser la webdiffusion en régie et considérant qu'un accompagnement sera toujours requis, il apparaît préférable, pour le moment, de poursuivre l'accompagnement en impartition.

Analyse de la commission

La baisse marquée, à compter du conseil d'avril 2010, du nombre d'internautes visionnant en direct la séance du conseil a amené la commission à évaluer, dès novembre 2010, la pertinence de poursuivre l'expérience. Parmi les questions soulevées lors de la séance de travail du mois de novembre, mentionnons la valeur accordée aux cotes d'écoute en direct, l'importance du visionnement en différé, le souci de transparence et la volonté de l'administration municipale d'emprunter la voie de la modernité.

Ainsi, le nombre de visites en direct doit-il être le seul critère déterminant la diffusion en direct ou non des séances du conseil municipal ? Cette question a fait l'objet de larges débats. En effet, doit-on investir alors que l'audience semble en décevoir plusieurs ? En comparant les statistiques de fréquentation du visionnement en direct au nombre de citoyens qui, à l'exception de la période de questions du public, assistent aux séances du conseil municipal, on constate aisément une différence significative. Dans tous les cas, le nombre de visionnements en direct est très largement supérieur au nombre de citoyens qui assistent aux séances du conseil assis dans le hall d'honneur en regardant sur écran la retransmission en direct de la séance. La webdiffusion permet d'obtenir la même retransmission en direct dans le confort de son foyer. Excluant les adresses provenant de la Ville, la moyenne des visites en direct s'établit à 295 par assemblée sur une période de 12 mois. Ces résultats sont évidemment gonflés par le nombre record de visites en direct comptabilisé lors de l'assemblée du 22 mars 2010. Rappelons que la webdiffusion en direct a été annoncée au moyen d'un communiqué diffusé le 17 mars 2010 et qu'elle n'a pas fait l'objet depuis d'une relance parmi la population montréalaise.

En considérant le nombre de visites en direct et le nombre de visionnements en différé, on obtient une moyenne de 839 visites par assemblée sur une période de 11 mois, en excluant les visites provenant d'adresses de la Ville.⁵ Le web offre toute la souplesse requise en permettant de suivre, en direct ou en différé, les débats du conseil. À cet égard, l'administration municipale s'inscrit dans la tendance actuelle en offrant, comme certains grands diffuseurs, la possibilité de visionner une séance du conseil au moment de son choix. Dans le même ordre d'idées, soulignons le succès d'émissions qui ne sont diffusées que sur le web et le succès de sites consacrés à la rediffusion d'émissions comme tou.tv.

Certains pourraient s'étonner de la proportion de visites en direct provenant d'une adresse Ville, soit 16 %. Le conseil municipal représente l'instance décisionnelle suprême à la Ville de Montréal, par conséquent, il va de soi que le personnel politique, les fonctionnaires et même des élus, tels les conseillers d'arrondissement, visionnent en direct les séances du conseil, le web intervenant alors comme un formidable outil de travail.

Dans ce contexte, la Commission de la présidence du conseil est d'avis que la métropole du Québec doit poursuivre la diffusion en direct des séances du conseil municipal. La possibilité de visionner les séances

⁵ Au moment de rédiger ce rapport, les statistiques pour le visionnement en différé de l'assemblée du 21 février 2011 n'étaient pas connues.

du conseil municipal en direct constitue une facette très importante de la volonté de transparence de l'administration municipale puisqu'elle permet à chacun des citoyens montréalais de suivre les travaux de son conseil municipal. En diffusant sur le web, l'administration a choisi la voie de la modernité. Selon le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO), « le niveau d'intégration d'Internet dans les ménages Québécois n'a pas cessé d'augmenter depuis 2000 »⁶. Il était de 39,7% en 2000, de 71,7% en 2008 et atteint maintenant 75,7 % en 2011. Par ailleurs, contrairement à la diffusion via la câblodistribution, il est possible de visionner chacune des séances du conseil à l'heure et du lieu de son choix.

Nous avons vu précédemment que des villes québécoises et canadiennes semblent accorder peu d'importance aux cotes d'écoute ou statistiques de fréquentation, estimant probablement qu'il est de leur devoir d'offrir ce service aux citoyens de leur ville. De la même façon que la Ville de Montréal offre des services, sans comptabiliser leur utilisation, à des clientèles particulières parce qu'elle estime qu'il relève de son mandat de le faire, la commission croit que la même logique doit s'appliquer pour la webdiffusion en direct. La transparence, l'éducation et le soutien à la participation citoyenne créent des obligations pour la Ville de Montréal qui doit ainsi mettre en œuvre des moyens pour rejoindre ses citoyens et atteindre ces objectifs. Dans l'évaluation des moyens, les obligations de la Ville ne doivent pas être occultées en raison des seuls résultats de l'auditoire en direct

Conclusion

La Commission de la présidence du conseil a amorcé sa démarche de réflexion sur la webdiffusion des séances du conseil municipal en novembre dernier en s'intéressant d'abord aux statistiques de fréquentation des visionnements en direct et en différé des séances du conseil. En cours de réalisation du mandat que lui a confié le comité exécutif, la commission a comparé les mécanismes de diffusion des séances des conseils municipaux de villes québécoises et canadiennes ainsi que les cotes d'écoute ou statistiques de fréquentation. Elle a également vérifié si la webdiffusion pouvait être gérée en régie. Au terme de son analyse, la commission conclut que la Ville de Montréal doit poursuivre la webdiffusion en direct des séances du conseil municipal en procédant, dans les meilleurs délais, à un appel d'offres pour obtenir l'accompagnement requis.

Recommandations

À l'issue de ses travaux, la Commission de la présidence du conseil adresse les recommandations suivantes au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal confie le mandat au Bureau de la présidence du conseil de procéder à un appel d'offres qui permettra à la Ville de Montréal d'obtenir l'accompagnement requis, pour au moins une année, au niveau de la diffusion du signal et de la bande passante, étape essentielle pour la webdiffusion en direct.

R-2

Que la Ville de Montréal octroie au Bureau de la présidence du conseil les crédits requis pour la réalisation de cette activité.

⁶ <http://statistiques.wordpress.com/> et <http://www.cefrio.qc.ca/index.php>

ANNEXE 1 – Webdiffusion

Ville⁷	Diffusion en direct - câble	Rediffusion - câble	Webdiffusion CM	Webdiffusion Commissions	Coûts	Statistiques de fréquentation
Calgary	Oui (Shaw Digital)	Non	Non	Non	---	---
Gatineau	Oui (Canal Vox)	Oui	Oui – en différé	Non	---	---
Montréal	Non	Non	Oui	Non	30 000\$ + personnel Ville	Depuis le CM du 22 mars 2010, 10 012 visites.
Ottawa	Oui (Rogers TV, depuis 2006)	Oui	Oui	Non	Aucun coût pour la diffusion sur le câble, le seul coût est celui de la vidéo	Entre 504 et 2 297 visites par mois pour l'année 2009. 8 559 visites au mois d'octobre 2010. Voir Annexe 2
Québec	Oui – 3 premières heures (Canal Vox depuis 2007)	Non	Oui – en différé	Non	Appel d'offres public : 52 643 \$ pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 août 2010	Audience évaluée à 53 000 auditeurs en 2008 sur un potentiel de 278 000 abonnés Vidéotron
Sherbrooke	Oui – un résumé de 60 minutes est diffusé sur Canal Vox et Cogeco	Oui	Non	Non	---	---
Sorel-Tracy ⁸	Oui (Canal Vox)	Oui	Non	Non	---	---
Toronto	Oui (Rogers TV)	Oui	Oui	Non	---	---
Vancouver	Oui (Shaw)	Oui	Oui	Non	Aucun pour la câblodiffusion car il s'agit d'une exigence du CRTC (programmation communautaire)	Semaine du 4 au 8 octobre 2010 – 130 visites sur le web

⁷ De façon générale, les séances des conseils municipaux au Canada sont de moins longue durée qu'à Montréal.

⁸ La situation de Sorel-Tracy est représentative de ce qui prévaut dans plusieurs villes de petite et moyenne taille au Québec.

ANNEXE 2

Ville de Montréal - Conseil municipal

Diffusion sur le web

Séance du 24 janvier	Nb de visites (total) 36	Nb de visites / jour Lundi soir: 26 Mardi AM : 10	Nb de visiteurs Ville 11 6	Visionnement en différé * 710
Séance du 21 février	Nb de visites (total) 196	Nb de visites / jour Lundi soir: 83 Mardi AM : 37 Mardi PM : 50 Mardi soir : 26	Nb de visiteurs Ville 29 21 23 13	Visionnement en différé *
Séance du 13 décembre	Nb de visites (total) 77	Nb de visites / jour Lundi soir: 28 Mardi AM: 12 Mardi PM: 18 Mardi soir: 2 Mercredi PM: 12 Mercredi soir: 5	Nb de visiteurs Ville 13 8 10 2 4 3	Visionnement en différé * 562
Séance du 22 novembre	Nb de visites (total) 64	Nb de visites / jour Lundi soir : 32 Mardi AM : 18 Mardi PM : 12 Mardi -soirée: 2	Nb de visiteurs Ville 12 8 8 1	Visionnement en différé * 742
Séance du 25 octobre	Nb de visites (total) 69	Nb de visites / jour Lundi soir : 40 Mardi AM : 9 Mardi PM : 9 Mardi -soirée: 11	Nb de visiteurs Ville 10 5 4 6	Visionnement en différé * 689
Séance du 21 sept. 2010	Nb de visites (total) 38	Nb de visites / jour Lundi soir : 15 Mardi AM : 10	Nb de visiteurs Ville 7 8	Visionnement en différé * 560

		Mardi PM : 13	9		
Séance du 23 août 2010	Nb de visites (total) 63	Nb de visites / jour Lundi soir : 32 Mardi AM : 9 Mardi PM : 10 Mardi soir : 12	Nb de visiteurs Ville 18		323
Séance du 14 juin 2010	Nb de visites (total) 100	Nb de visites / jour Lundi : 31 Mardi : 21 Mercredi : 48	Nb de visiteurs Ville 27		864
Séance du 17 mai 2010	Nb de visites (total) 654	Nb de visites / jour Lundi : 179 Mardi : 242 Jeudi : 233	Nb de visiteurs Ville 21	Visionnement en différé *	657
Séance du 19 avril 2010	Nb de visites (total) 353	Nb de visites / jour Lundi : 192 Mardi : 136 Jeudi : 25	Nb de visiteurs Ville 67	Visionnement en différé *	587
Séance du 22 mars	Nb de visites (total) 2582	Nb de visites / jour Lundi : 801 Mardi : 1981	Nb de visiteurs Ville 330	Visionnement en différé *	186

* Données compilées un mois après la diffusion